

Cahors, le 29 février 2024

Division des ressources humaines  
Affaire suivie par :  
Carole LABORIE

Tél : 05 67 76 54 96  
Mél : drh46-formation@ac-toulouse.fr

1 Place Jean Jacques Chapou  
46000 CAHORS

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

**Objet :** Stage de formation et préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) – année scolaire 2024-2025

**Références :** - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017  
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée  
- Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Je vous prie de trouver ci-joint les documents pour une demande de départ en stage de formation et préparation au CAPPEI pour l'année scolaire 2024-2025.

Je vous informe que les départs effectifs en formation feront l'objet d'un examen attentif sur l'évaluation des besoins existants, du coût des formations, de la problématique de remplacement et de l'obtention d'un poste correspondant à l'option demandée. Pour cela, tout candidat à la formation devra exercer dans les unités, dispositifs ou classes prévues par les textes réglementaires. A ce titre, il doit solliciter – par le biais du mouvement - un ou plusieurs poste(s) spécialisé(s) et correspondant au parcours de formation.

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles ou établissements (publics).

En outre, les candidats ont l'obligation :

- de suivre l'intégralité de la formation (12 semaines à l'INSPE de Toulouse),
- de se présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves du certificat d'aptitude,
- d'exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années consécutives et dans le département du Lot au titre desquels l'admission en formation a été prononcée.

Les enseignants retenus seront affectés sur un poste dans le lieu d'exercice correspondant au parcours de formation choisi, à titre provisoire, en affectation pour l'année (AFA), afin de permettre un retour de l'enseignant sur son poste à l'issue de la première année dès lors qu'il le demande.

Une réunion d'information sera proposée aux candidats le mercredi 20 mars 2024 à 14h00 en visioconférence par l'IEN en charge du service de l'école inclusive ([lien visioconférence CAPPEI](#)).

Les dossiers de candidature devront être complétés et retournés à l'IEN de circonscription pour le lundi 25 mars 2024, délai de rigueur.

Les candidatures seront examinées en amont de l'ouverture du mouvement départemental puis validées au regard des affectations obtenues.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Papillon', written in a cursive style.

Xavier PAPILLON